

2026 numéro 04
14 janvier 2026

FiscAlerte – Canada

L'ASFC met à jour sa liste de vérifications de l'observation commerciale pour 2026

Nos bulletins *FiscAlerte* traitent des nouvelles, événements et changements législatifs de nature fiscale touchant les entreprises canadiennes. Ils présentent des analyses techniques sommaires vous permettant de rester bien au fait de l'actualité fiscale. Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec votre conseiller EY ou EY Cabinet d'avocats.

L'Agence des services frontaliers du Canada (l'« ASFC ») a publié sa mise à jour de janvier 2026 de la liste de vérifications de l'observation commerciale, dans le maintien de son engagement à garantir l'observation adéquate des lois commerciales du pays¹.

Cette dernière mise à jour de l'ASFC tient compte de domaines d'intérêt permanents ou récents, comme le classement tarifaire, l'exécution des décrets imposant une surtaxe et d'autres stratégies d'observation.

Contexte

Pour maintenir l'observation commerciale, l'ASFC demande aux importateurs d'effectuer ce qui suit :

- ▶ Classer leurs marchandises commerciales sous le classement tarifaire approprié
- ▶ Déclarer adéquatement l'origine et la valeur des marchandises
- ▶ Payer le montant approprié des droits et des taxes sur les marchandises importées

L'ASFC effectue des vérifications de l'observation commerciale pour évaluer le respect de la législation douanière et veiller à l'exactitude des données commerciales déclarées.

¹ [Vérifications de l'observation commerciale.](#)



**Façonner l'avenir
en toute confiance**

Priorités de vérification et de conformité

Priorités - janvier 2026

Les priorités de cette année tiennent compte des droits de douane imposés sur certains produits originaires de Chine ou des États-Unis, dont les priorités suivantes :

- ▶ Application des décrets imposant une surtaxe à la Chine (véhicules électriques, acier et aluminium)
- ▶ Application des décrets imposant une surtaxe aux États-Unis (acier, aluminium et véhicules automobiles)
- ▶ Surtaxe sur l'importation de certains produits de l'acier

De plus, l'ASFC priorise la vérification de l'origine des importations dans le cadre des principaux accords de libre-échange suivants :

- ▶ Accord Canada-États-Unis-Mexique en ce qui a trait à l'industrie de l'automobile
- ▶ Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne
- ▶ Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni

Les importations de produits soumis à la gestion de l'offre continuent de faire partie du programme de conformité de l'ASFC. Parmi les questions ciblées pour 2026, mentionnons :

- ▶ l'importation de produits soumis à la gestion de l'offre dans le cadre du Programme d'exonération des droits;
- ▶ les contingents tarifaires et le classement des produits soumis à la gestion de l'offre suivants :
 - ▶ les desserts surgelés comprenant 5 % de produits laitiers,
 - ▶ les friandises de fromage pour chiens (préparations pour l'alimentation des animaux sous la position 23.09),
 - ▶ les produits de volaille de réforme.

La conformité aux obligations de paiement de la taxe sur les produits et services (la « TPS ») et des taxes d'accise fait également partie des priorités, notamment en ce qui a trait aux aspects suivants :

- ▶ Codes d'exemption de la TPS
- ▶ Produits de vapotage
- ▶ Métaux précieux

Une nouvelle priorité fait son entrée dans les priorités de conformité pour 2026 : produits énergétiques et déclaration en détail finale, ce qui comprend des vérifications des importations d'électricité sous le chapitre 27 du *Tarif des douanes*.

Pour le classement tarifaire, les priorités de vérification et de conformité sont présentées dans le tableau suivant :

Priorité de vérification : classement tarifaire		
Gants (3 ^e ronde)	Sacs (3 ^e ronde)	Volaille de réforme (3 ^e ronde)
Lampes et tubes à DEL (2 ^e ronde)	Desserts surgelés	<i>Décret imposant une surtaxe à la Chine (2024) - Véhicules électriques</i>
<i>Décret imposant une surtaxe à la Chine (2024) - Acier et aluminium</i>	<i>Décret imposant une surtaxe aux États-Unis (2025-1)</i>	<i>Décret imposant une surtaxe aux États-Unis (acier et aluminium, 2025)</i>

Principaux renseignements

- ▶ **Gants (3^e ronde)** : Risque de mauvais classement sous les positions 39.26 et 42.03 du Système harmonisé (« SH ») plutôt que sous le chapitre 61 ou 62 du *Tarif des douanes*
- ▶ **Sacs (3^e ronde)** : Risque de mauvais classement sous la position 42.02 du SH
- ▶ **Volaille de réforme** : Risque de mauvais classement sous les positions 02.07, 16.01, et 16.02 du SH
- ▶ **Lampes et tubes à DEL (2^e ronde)** : Risque de mauvais classement sous la position 85.39 plutôt que sous la position 94.05 du SH
- ▶ **Desserts surgelés** : Risque de mauvais classement sous la position 2105.00.10 du SH
- ▶ ***Décret imposant une surtaxe à la Chine (2024) - Véhicules électriques*** : Surtaxe de 100 % appliquée à certains véhicules électriques fabriqués en Chine
- ▶ ***Décret imposant une surtaxe à la Chine (2024) - Acier et aluminium*** : Surtaxe appliquée aux produits d'acier et d'aluminium provenant de la Chine
- ▶ ***Décret imposant une surtaxe aux États-Unis (2025-1)*** : Surtaxe de 25 % appliquée sur certaines marchandises originaires des États-Unis
- ▶ ***Décret imposant une surtaxe aux États-Unis (acier et aluminium, 2025)*** : Surtaxe de 25 % appliquée sur certains produits de l'acier et de l'aluminium originaires des États-Unis et importés au Canada

Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (« GCRA ») comme outil de conformité

L'ASFC continuera de tirer parti du système de GCRA pour valider le montant des droits et taxes déclarés, régler les problèmes de non-conformité et moderniser l'application grâce à des interventions ciblées et rapides.

Autres outils de l'ASFC pour l'observation

En plus des vérifications commerciales, l'ASFC poursuit son utilisation de ses outils d'intervention de conformité :

- ▶ **Avis d'observation commerciale** - Avis demandant à l'importateur de réviser une déclaration lorsqu'il existe un risque de non-conformité
- ▶ **Lettre de validation de l'observation** - Lettre demandant plus d'information en cas d'inobservation présumée
- ▶ **Lettre d'observation dirigée** - Avis officiel d'inobservation accompagné d'une cotisation monétaire

Si les vérifications traditionnelles sont exhaustives et exigeantes sur le plan de la main-d'œuvre, les outils d'intervention de l'ASFC sont censés fournir une approche efficace et ciblée pour promouvoir l'observation volontaire en permettant de corriger rapidement les erreurs et de réduire les coûts de l'inobservation lorsque des importations récurrentes répètent des erreurs non décelées.

Ce que les importateurs doivent retenir

Les importateurs devraient veiller à ce que des stratégies proactives d'observation soient en place, ce qui inclut une documentation appropriée et un examen continu des données sur le classement, l'établissement de la valeur et l'origine.

Les vérifications de l'ASFC peuvent prendre du temps et s'avérer coûteuses pour les importateurs. Les entreprises doivent se montrer proactives en matière d'observation commerciale et s'y engager de manière éclairée. Parmi les meilleures pratiques, mentionnons la mise en place de programmes, de structures et de méthodes aidant les entreprises à maintenir et à améliorer sans cesse leur conformité douanière et leur observation commerciale.

Pour en savoir davantage

Pour en savoir davantage, veuillez communiquer avec l'un des professionnels du groupe Commerce international d'EY suivants :

Sylvain Golsse, associé

+1 416 932 5165 | sylvain.golsse@ca.ey.com

Kristian Kot

+1 250 294 8384 | kristian.kot@ca.ey.com

Denis Chrissikos

+1 514 879 8153 | denis.chrissikos@ca.ey.com

EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. (Canada)

Helen Byon, associée

+1 613 598 0418 | helen.byon@ca.ey.com

Peter Jarosz, conseiller juridique

+1 613 563 6256 | peter.jarosz@ca.ey.com

Nadja Momcilovic

+1 613 598 6928 | nadja.momcilovic@ca.ey.com

Jackie Leahy

+1 604 899 3534 | jackie.leahy@ca.ey.com

EY | Travailler ensemble pour un monde meilleur

EY contribue à un monde meilleur en créant de la valeur pour ses clients, pour ses gens, pour la société et pour la planète, tout en renforçant la confiance à l'égard des marchés financiers.

Grâce aux données, à l'intelligence artificielle et aux technologies de pointe, les équipes d'EY aident les clients à façonner l'avenir en toute confiance et proposent des solutions aux enjeux les plus pressants d'aujourd'hui et de demain.

Les équipes d'EY fournissent une gamme complète de services en certification, en consultation et en fiscalité ainsi qu'en stratégie et transactions. S'appuyant sur des connaissances sectorielles, un réseau mondial multidisciplinaire et des partenaires diversifiés de l'écosystème, les équipes d'EY sont en mesure de fournir des services dans plus de 150 pays et territoires.

EY est *All in* pour façonner l'avenir en toute confiance.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site ey.com/fr_ca/privacy-statement. Les sociétés EY ne pratiquent pas le droit là où la loi le leur interdit. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site ey.com.

À propos des Services de fiscalité d'EY

Les professionnels de la fiscalité d'EY à l'échelle du Canada vous offrent des connaissances techniques approfondies, sur le plan tant national qu'international, alliées à une expérience sectorielle, commerciale et pratique. Notre éventail de services axés sur la réalisation d'économies d'impôts s'ancre dans des connaissances sectorielles pointues. Nos gens de talent, nos méthodes convergentes et notre engagement indéfectible envers un service de qualité vous aident à établir des assises solides en matière d'observation et de déclaration fiscales ainsi que des stratégies fiscales viables pour favoriser la réalisation du potentiel de votre entreprise. Voilà comment EY se distingue.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.ey.com/fr_ca/tax.

À propos d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats s.r.l./s.e.n.c.r.l. est un cabinet d'avocats national, affilié à EY au Canada, spécialisé en droit fiscal, en immigration à des fins d'affaires et en droit des affaires.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.eylaw.ca/fr_ca.

À propos des Services en droit fiscal d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats compte l'une des plus grandes équipes spécialisées en matière de planification et de contestation fiscales du pays. Le cabinet a de l'expérience dans tous les domaines de la fiscalité, dont la fiscalité des sociétés, le capital humain, la fiscalité internationale, la fiscalité transactionnelle, les taxes de vente, les douanes et l'accise.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.eylaw.ca/fr_ca/services/tax-law-services.

© 2026 Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec EY ou un autre conseiller professionnel pour discuter de votre propre situation. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.